Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 68

Artikel: Problèmes féminins au Conseil économique et social

Autor: W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271498

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Votation des 15-16 octobre 1966

Comment voteriez-vous dimanche?

Une fois de plus, les Suissesses peuvent déplorer l'absence de leurs droits civiques sur le plan fédéral. Ne sontelles pas intéressées au premier chef par le projet qui est proposé aux électeurs à la suite d'une initiative des Indépendants?

Les femmes connaissent bien, par une expérience souvent douloureuse, les conséquences de la consommation des boissons alcooliques et il y a long-temps qu'elles se sont groupées pour exercer une action collective protégeant la santé publique.

Lors de l'assemblée générale de la

Ligue suisse des femmes abstinentes, réunie à Genève, le 22 et 23 avril 1966, elles avaient à leur programme une con-

férence d'information sur le scrutin prévu pour le 16 octobre. C'est M. Odermatt, de Lausanne, qui a exposé le sujet et à la suite du-quel l'assemblée a voté la résolution ci-dessous:

Constatant que, selon une déclara-tion officielle du Conseil fédéral, l'al-coolisme, favorisé par la prospérité ac-tuelle, représente, pour la santé publi-que, un sérieux danger et considérant que la consommation d'alcool se compose en Suisse pour les quatre cin-quièmes de boissons fermentées, la Ligue suisse des femmes abstinentes recommande une extension de l'impo-sition à toutes les boissons fermentées. La Ligue se sait appuyée par les mi-lieux féminins très étendus lorsqu'elle demande que la Confédération se pro-cure de nouvelles recettes inévitables par une imposition plus forte des bois-sons alcooliques, alors que nos dépen-ses annuelles pour l'alcool approchent de deux milliards de francs.

Par souci d'objectivité et d'information, nous tenons à exposer également à nos lectrices l'opinion de ceux qui pensent que la solution envisagée n'est pas la bonne.

pas la bonne.

Le problème qui va nous être soumis paraît aisé au premier abord. L'alcoolisme tait
aussi des ravages chez nous : l'ivresse au
volant est la cause de bien des accidents, Il
suffira, nous affirme-l-on, pour remédier à
cette situation, de combattre le commerce
illégal des boissons distillées et d'imposer
plus fortement toutes les boissons contenant de l'alcool : la consommation diminuera
d'autant, les accidents aussi. C'est lout
simple.

plus fortement toutes les boissons contenant de l'alcool : la consommation diminuera d'autant, les accidents aussi. C'est tout simple.

Or, ce n'est pas sur ce terrain-là qu'il faut se placer pour juger de l'efficacité de l'initiative en question. Il faut voir la réalité telle qu'elle est, juger la question sous cet angle et ne pas en faire une question de sentiment. Il est évident que tous, nous sommes atterrés devant la fréquence des sentiment. Il est évident que tous, nous sommes atterrés devant la fréquence des accidents dus à l'ivresse au volant; tous, nous pouvons en être victimes. Il va sans dire que, tous, nous sonhaitons enrayer les abus dans la consommation de l'alcool. Mais l'initiative a-t-elle choisi la bonne méthode pour y parvenir? Nous ne le croyons pas. On peut être certain que ce n'est pas en augmentant les impôts et taxes sur les boissons alcooliques qu'on diminuera les abus et qu'on ramènera les gens à la raison. L'imposition des boissons alcooliques est déjà très forte chez nous: elle atteint 248 millions de francs par année. Ce qu'n c'empéche d'aucune façon les abus que nous déplorons. En prélevant un certain nombre de millions de plus sur les boissons alcooliques, on frapperait durrement les vitcuiteurs de notre pays, et sans aucune utilité pour la communauié, car il est certain que ceux qui, actuellement, consomment trop d'alcool, n'emonceraient malheureusement pas à déposer la mesure même s'il doit leur ce domaine, une question de caractére qui n'a rien à voir avec les vignerons, tous les gens raiten avoir avec les prélèvements fiscaux.

Au lieu d'atteindre tout le monde de « punir », avec les vignerons, tous les gens raiten avoir avec les prélèvements fiscaux.

Au lieu d'atteindre tout le monde de « punir », avec les vignerons, tous les gens raiten avoir avec les prélèvements fiscaux.

Au lieu d'atteindre tout le monde de « punir », avec les vignerons, tous les gens raiten me question de caractére qui n'a rien à voir avec les prélèvements fiscaux.

Au lieu d'atteindre tout le monde de

Très médiocre participation électorale

Au cours de récentes votations, on a pu constater à Bâle-Ville une participation de 24,5 % et d'à peine 20 % dans le canton de Soleure. Dans les autres cantons, ces de Soleure. Dans les autres cantons, ces derniers temps, on ne peut pas dire que le chemin des urnes ait été particulièrement encombré! La participation y fut de 19% à 21%. Et chaque fois on s'est efforcé d'excuser la paresse des citoyens: parfois c'était le beau temps, d'autres fois c'était le mauvais temps qui était la cause de cette mégligence. Pourtant, on peut voir ces mêmes Confédérés assister par milliers aux matches de football, quel que soit le temps. Il n'est donc pas en cause.

Alors, qu'est-ce qui ne va pas ? Est-ce que l'instruction civique est insuffisante? Les questions posées sont-elles trop difficiles ou trop abstraites ? Pourtant la presse renseigne parfaitement le public et tous ceux (et celles) qui savent lire en peuvent profiter.

qui savent lire en peuvent profiter.

Réd. - Ces chiffres extrêmement bas de participation à de récentes votations, dans des cantons où les citoyennes n'ont pas encore leur mot à dire, infirme l'opinion qu'on tend à répandre, selon laquelle l'octroi du droit de vote aux femmes retient les citoyens loin des urnes! Pour trouver une excuse à ne pas accomplir leurs devoirs civiques, ils ne doivent pas chercher la femme.

Problèmes féminins au Conseil économique et social

Comme on le sait, le Conseil économique et social (ECOSOC) est appelé à examiner les résolutions prises dans les différentes commissions qui dépendent de lui; après les avoir discutées, il transmet les résolutions qu'il a adoptées à l'assemblée générale des Nations Unies. Celle-ci s'est ouverte la semaine dennière à New York.

Les pays membres des Nations Unies (actuellement 117) envoient des délégués à l'ECOSOC, par rotation. Ils sont actuellement au nombre de vingt-sept, présidés par M. Tewfik Bouattoura (Algérie) pendant cette guarante et unième session.

te quarante et unième session.

Les problèmes présentés par la Commission de la condition de la femme ont été traités du 12 au 20 juillet.

Il y avait tout d'abord le Projet de décla-ration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Dans d'immenses régions du monde, les femmes ne jouissent pas des avantages légaux, éducatifs, profession-nels dont jouissent les hommes. Une déclaneis dont jouissent les nommes. One decia-ration internationale soutiendrait leurs inté-rêts. Notez qu'il ne s'agit pas d'une conven-tion, pas encore, mais d'une simple déclara-tion, comme la Déclaration des droits de l'homme. Même ce simple projet a été dis-cuté. On a fait valoir (Vénézuela, Pérou, Pa-

à l'appui de leur thèse, tandis que M. Ha-ckofer se servit d'une curieuse tabelle des résultats des consultations féminines anti-rieures, prétendant, par exemple, qu'à Bâle-

Ville, seule une minorité de femmes se se-raient prononcées en faveur du suffrage fémi-nin, puisque sur 76 000 femmes en âge de voter, 33 000 seulement se sont prononcées affirmativement. Il ne fit aucune mention du

nombre de femmes ayant voté « NON » et, pour obtenir une majorité rejetante, ajouta tout simplement les abstentions aux «NON»!

nama) que, dans bien des contrées, la cou-tume et les mœurs resteront encore les plus

fortes.

Il est aussi recommandé, dans ce projet de Déclaration, de faire appel aux Organisations non gouvernementales, pour aider à la lutte contre la discrimination. Or, Mme Bédia Afanan (Irak), soutenue par Mme Kastalskaya (URSS), jugent que ces Organisations féminines ne devraient pas être appelées à répondre au questionnaire concernant la discrimination qu'enverra le Secrétaire général, sur un plan d'égalité avec les gouvernements. Les Organisations non gouvernementales devraient se limiter à collaborer, dans chaque pays, sur le plan national. pays, sur le plan national.

L'ignorance rend l'information difficile

Un des moyens les plus efficaces de lutter contre les coutumes disciminatoires à l'égard contre les coutumes disciminatories à l'égard du sexe féminin, repose sur l'information. C'est la raison pour laquelle on a organisé, ces dernières années des cycles d'études régionaux sur les problèmes féminins. On préconise aussi, actuellement, un cycle d'étude mondial. Il sera prudent, toutefois, de veiller à ce que la pretiention à de tals cycles

mondial. Il sera prudent, toutefois, de veiller à ce que la participation à de tels cycles d'études ne soit pas simplement un prétexte à voyage touristique.

Un des plus grands obstacles à l'information des femmes et à l'éveil de leur intérêt pour les affaires civiques, est leur ignorance ; une grande proportion d'entre elles ne savent en effet ni lire ni écrire. A cet égard, le projet de résolution pour une Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle les touche de près. On notera que le Chahinchah d'Iran a offert, dans ce but, l'équivalent d'une journée de dépenses militaires de son pays, afin d'encourager d'autres donateurs à financer cette campagne. teurs à financer cette campagne.

La résolution concernant l'Assistance des Nations Unies pour le progrès de la femme a été adoptée sans opposition, de même que celles qui ont trait aux Droits politiques de la femme, à l'Année internationale des droits de l'homme (1968) et l'Influence du progrès scientifique et technique sur la condition de la femme. la femme

Parmi les problèmes d'ordre général qui nous intéressent aussi, signalons la résolution qui invite les Etats membres à adhérer à la Convention internationale de 1926 sur l'es-Convention internationale de 1926 sur l'es-clavage et à l'abolition de l'exclavage et des pratiques analogues à l'esclavage (conven-tion supplémentaire de 1956). De même, un projet de création d'un poste

De même, un projet de création d'un poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, pourrait faire avancer bien des réformes.

Dans les débats relatifs aux problèmes de

Dans les depats leatus aux problemes de l'Habitation, on a demandé la construction de logements pour les familles à faible revenu, le maintien des loyers à un miveau représentant une part raisonnable du revenu des familles, et réclamé l'élimination des

Tous ces projets bien nécessaires ne seront pas trop retardés, espérons-le, par les diffi-cultés financières.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES **AUX PETITS LUTINS**

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66 GENÉVE

> Vêtement d'enfant pratique et seyant

Au studio de Berne, à propos du suffrage féminin

L'art "d'interpréter" les chiffres...

Au cours d'une émission de radio du studio de Berne, consacrée au « droit de voté pour la femme suisse ? », trois partisans du suffrage féminin, le professeur Hans Huber, l'ancien conseiller fédéral Wahlen et le conseiller aux Etats, E. Zellweger, énoncèrent en un résumé très clair les arguments de base qui militent en sa faveur. Fait particulièrement intéressant, l'ancien conseiller fédéral Wahlen insista sur le fait que la Suisse ne pourra ratifier la Convention européenne des Droits de l'homme que lorsque le suffrage féminin sera devenu une réalité.

Les opposants, MM. A. Christ et F. Com-

Les opposants, MM. A. Christ et F. Com-

Il n'est donc pas superflu de rappeler les chiffres exacts des consultations féminines tesse, n'apportèrent aucun argument nouveau antérieures Consultations Canton de Genève Droits civiques complets 59.1 % 30.11.1952 72 516 35 972 6 436 Canton Bâle-Ville Droits civiques complets 21. 2.1954 76 701 33 166 12 327 59.4 % Ville de Zurich Droits complets 52 865 25. 8.1955 157 800 25 655 84.2 % Droit de vote en matière scolaire, religieuse et d'assistance

Nous tenons cependant à rappeler à M. Hackhofer de quelle manière le droit de vote masculin fut institué en Suisse au siècle passé. Dans divers cantons, pour obtenir la majorité requise, il fut nécessaire de décréter que les abstentions compteraient en faveur de la nouvelle Constitution.

Noulez-vous un exemple concret? Le 23 mars 1831, la nouvelle Constitution saint-galloise fut soumise au vote des citoyens. Selon les ordres du Conseil chargé d'élaborer la Constitution, les 12 692 voix des absten-

tionnistes furent ajoutées à celles des acceptants. Ainsi, par ce tour de passe-passe, la Constitution fut acceptée par 21 8882 voix (c'est-à-dire 9190 « oui » plus 12 692 absten-tions) contre 11 091.

52 722

tions) contre 11 091.

Si on appliquait aux votations sur le suffrage féminin, et en particulier à celle du ler février 1959 les procédés employés pour l'introduction des droits politiques aux hommes, le droit de vote et d'éligibilité des femmes serait depuis longtemps en vigueur.



LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

FORMATION

de gouvernantes d'enfar de jardinières d'enfants et d'institutrices privées uvernantes d'enfants

Ecole pédagogique privée FLORIANA Direction : E. PIOTET

> PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice recoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combi-naison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44 34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

Le séchage du linge n'est plus un problème !

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois! Pour les grosses et petitles lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou claie pour baignoire, etc. Fr, 186.— seulement pour cette essoreuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S. A. - 8902 URDORF ZH